Champ(s) de formation Droit

Rapport Hcéres

▶ **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'un champ formations. Champ(s) de formation Droit. 2016, Université de Rouen. hceres-02036100

HAL Id: hceres-02036100

https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02036100

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations

Rapport du champ de formation

« Droit »

Présenté par

L'Université de Rouen

Campagne d'évaluation 2015-2016 (Vague B)

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations

Pour le HCERES,[1]	*Au nom du comité d'experts,*[2]
Michel Cosnard, président	Arnaud Martinon, président du comité

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

[1] Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

[2] Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2)

Présentation du champ

Répartie sur plusieurs sites (Rouen, Elbeuf et Evreux), l'Université de Rouen compte, en 2015, 26 500 étudiants. Le champ *Droit* associé aux champs *Administrations économiques et sociales* et *Sciences économiques* représente près de 25 % de l'effectif total de l'Université.

Le champ *Droit* est composé :

– de licences générales (*Droit* et *Administration publiques*) et professionnelles (*Métiers de l'administration territoriale*, *Droit de l'immobilier*, *Métiers du notariat* et *Droit social*)

– de masters : quatre mentions de master sont proposés assorties de plusieurs spécialités : master *Droit privé* (trois spécialités : *Droit privé général*, *Droit notarial*, *Droit des assurances*) ; master *Droit de l'entreprise* (trois spécialités : *Droit des affaires et fiscalité*, *Droit social* et *Droit douanier, des transports et de la logistique*) ; master *Droit public* (deux spécialités : *Services et politiques publics* et *Droit public approfondi*) ; master *Droit et transversalité des pratiques juridiques* (trois spécialités : *Pratique européenne du droit*, *Contentieux* et *Droit du patrimoine et des activités culturelles*).

L'ensemble des formations est adossé à un centre de recherche, le Centre universitaire rouennais d'études juridiques (CUREJ, auquel appartiennent les enseignants-chercheurs du champ *Droit*).

Le champ *Droit* présenté par l'Université de Rouen constitue une « pierre » essentielle des formations juridiques de la région Normandie, laquelle est assurément un environnement socio-économique favorable aux métiers du droit (en raison, notamment, de l'existence d'institutions judiciaires ou de collectivités territoriales implantées dans la région). S'inscrivant dans le cadre de la ComUE (Communauté d'Universités et d'Etablissements) Normandie-Université, les formations juridiques rouennaises contribuent à l'offre de formation plus globale que proposent également les universités de Caen et du Havre.

Synthèse de l'évaluation de formations du champ

Le champ *Droit* de l'Université de Rouen présente une offre de formations juridiques quasi complète, indispensable pour une université de cette dimension et inscrite sur un territoire aussi vaste. Y figurent des formations généralistes (licence *Droit* et masters *Droit public* et *Droit privé*), d'autres préparant à des concours (notamment licence *Administration publique*) ou permettant d'accéder à court terme à une profession juridique, suivant une formation bac +3 (quatre licences professionnelles (LP) proposées) ou bac+5 (quatre masters comprenant 12 spécialités). L'on y retrouve également une progression classique dans l'apprentissage du droit : les étudiants qui obtiennent une licence de droit ont le choix entre quatre masters, deux à dominante droit privé (master *Droit privé* et master *Droit de l'entreprise*), un à dominante droit public (master *Droit public*) et un master ayant une ambition transversale (master *Droit et transversalité des pratiques juridiques*). L'ensemble constitue une organisation structurelle classique, mêlant utilement formations « théoriques » et formations présentant des perspectives davantage professionnelles.

Dans tous les cas, chacun des masters présente plusieurs spécialités facilitant la spécialisation juridique. Concernant le champ disciplinaire, s'il couvre classiquement le droit privé et le droit public, on notera la volonté de l'université de proposer des formations dépassant cette structure (master *Droit et transversalité des pratiques juridiques*). Toutefois, si la volonté de dépasser le clivage public/privé est louable, l'on peut craindre qu'elle se traduise par l'addition de formations hétérogènes ; un effort devrait être réalisé pour assurer la cohérence des spécialités composant ce master.

L'architecture globale permet de répondre de manière satisfaisante à des ambitions diverses. Les formations les plus classiques conduisent les étudiants vers un master, idéalement un master 2 (soit un diplôme sanctionnant cinq années d'études après le baccalauréat). D'autres formations présentent des parcours plus courts. L'Université de Rouen propose ainsi quatre licences professionnelles ouvertes notamment à des étudiants issus de BTS ou d'IUT, dans des champs répondant à une forte demande : les métiers de l'administration territoriale, ceux du notariat, ceux de l'immobilier et ceux du droit social. Alors que les ambitions sont réelles, le résultat ne semble pas toujours à la

hauteur : certaines formations couvrent un champ trop large (ainsi de la licence professionnelle *Droit social* qui vise à la fois les métiers du privé et ceux relevant de la fonction publique alors que l'enseignement ne répond pas toujours à cette ambition) ; d'autres formations, proposées pour accéder directement à un emploi, sont employées à titre de transition entre deux formations (tel est le cas de la licence professionnelle *Métiers du notariat* qui constitue parfois un « sas » entre le BTS et la formation à l'Institut des Métiers du Notariat). On notera également l'existence d'une licence d'*Administration publique* qui vise à former et préparer les étudiants à des concours de catégorie A et B des trois fonctions publiques. À ce titre, on saluera l'effort d'adaptation : cette formation comprend deux composantes, l'une permettant à des étudiants non juristes d'accéder à l'apprentissage du droit, l'autre offrant à des étudiants juristes la possibilité de consolider leurs connaissances notamment juridiques. Il faut toutefois regretter que l'effort ne se poursuive pas au-delà de la licence, par l'existence d'un master d'*Administration publique* (on notera que le dossier indique un master de l'encadrement de l'administration non ouvert).

S'agissant des publics visés par ces formations, celles-ci sont en grande majorité réalisées par la voie de la formation initiale. En ce qui concerne la formation continue, si dans la majorité des formations (à l'exception, notamment, du master *Droit public*), cette modalité est proposée, le nombre d'étudiants qui en bénéficient est rarement précisé, ce qui rend difficilement appréhendable la place accordée à la formation continue dans l'ensemble des diplômes (ceci est d'autant plus dommageable que l'imprécision frappe des diplômes « moteurs » tels que le master *Droit privé* et le master *Droit de l'entreprise*).

Sur le plan pédagogique, on notera l'effort particulier engagé par l'Université de Rouen pour réserver une place importante au numérique dans le cadre de la pédagogie : mise en place de webdiffusion, podcasting, base de données numériques développées, salles informatiques (pour certaines en libre accès)… Toutefois, en dépit de ces efforts, la place du numérique reste limitée dans les formations juridiques. L'ensemble des formations profite nécessairement de la plate-forme numérique (et de ses bases de données) ; certaines proposent quelques heures dédiées à l'apprentissage de l'informatique (et parfois de logiciels adaptés au domaine juridique, par exemple pour la LP *Métiers de l'immobilier*, ou la gestion de paie pour la LP *Droit social*) ; mais de manière générale, peu de formations en droit usent des opportunités numériques offertes par l'établissement.

En dépit des grandes qualités des formations proposées, plusieurs points méritent d'être soulignés (au regard des informations effectivement fournies). Dans les formations où se mêlent professionnels et enseignants, l'on peut souvent regretter un déséquilibre se traduisant par une sous-représentation des universitaires (la remarque vaut essentiellement pour les licences professionnelles). Si certaines formations présentent des liens relativement étroits avec l'activité de recherche juridique (rédaction de mémoires de recherche, participation à titre facultatif ou obligatoire à des colloques ou conférences organisées par le CUREJ, inscription en doctorat de certains étudiants…), la sous-représentation universitaire entraîne mécaniquement un déficit de la place de la recherche dans des formations professionnalisantes (licences professionnelles, spécialités de master *Droit notarial* et *Droit des assurances*…).

La dimension internationale se traduit de différentes manières : naturellement, par l'existence d'enseignements de droit international et par une offre d'apprentissage des langues étrangères. Néanmoins, plusieurs faiblesses doivent être soulignées : le volume horaire des enseignements de langues étrangères semble souvent insuffisant ; le nombre d'enseignements de droit international, de droit de l'Union européenne ou de droit comparé est assez faible ; les partenariats avec des universités étrangères sont quasiment inexistants (peu d'invitations de chercheurs étrangers). L'on retrouve toutefois, dans la grande majorité des diplômes, une offre de mobilité à l'international via le programme « Erasmus Mundus » (peu de chiffres sont livrés sur le nombre d'étudiants qui accèdent à une telle mobilité). Un regard différent doit néanmoins être réservé à certaines formations : le master *Droit et transversalité des pratiques juridiques* qui, en raison de ses ambitions, réserve une place plus importante à l'international (mobilité obligatoire, cours de langue, jumelage avec une université allemande) ; la spécialité *Services et politiques publics* du master *Droit public* qui a noué des liens importants avec une université du Burkina Faso (dont des étudiants suivent la formation à distance).

Des remarques comparables peuvent être formulées concernant la place des stages : s'ils sont prévus en M2 (d'une durée minimale de trois mois avec, en principe, rédaction d'un rapport), et bien évidemment en licences professionnelles, ils sont le plus souvent facultatifs en M1 et ne sont pas (ou peu) assortis d'un suivi pédagogique.

Le champ *Droit* de l'Université de Rouen présente l'ambition de mettre en place plusieurs dispositifs d'aide à la réussite : pour les étudiants de première année de licence (L1), des journées « portes ouvertes », des missions (« mission information orientation », ou « mission modulo réorientation » permettant à l'étudiant de se réorienter en cours de première année), du tutorat, des séances de révision entre les sessions (pour certaines formations)… En licence *Droit*, même si l'on peut regretter une insuffisance d'encadrement individuel, des passerelles sont prévues (notamment vers des formations plus courtes, du type LP).

Concernant le suivi des étudiants, plusieurs observations s'imposent.

Les effectifs appellent des observations variables selon les formations. En L1 *Droit*, les effectifs sont importants (près de 2000 en 2013), progressent et témoignent de l'attractivité de l'établissement auprès des étudiants titulaires d'un baccalauréat. Une remarque comparable vaut pour la licence *Administration publique* (environ 70 pour les deux parcours). Les effectifs des licences professionnelles sont de manière générale en baisse : relativement faibles pour certaines formations (LP *Métiers du notariat* ou LP *Métiers de l'immobilier*), plus inquiétants pour la LP *Métiers de l'administration territoriale* (de 45 à 17 étudiants sur la dernière année). De manière générale, trop peu d'étudiants issus de la licence 2 accèdent à la licence professionnelle.

S'agissant de masters, certains présentent des effectifs relativement importants : ainsi de la spécialité *Contentieux et règlements des différends* (une quarantaine en M1 et entre 15 et 20 étudiants en M2). Concernant les autres masters « classiques » (droit privé et droit public), si les effectifs sont relativement stables (voire sont en augmentation pour la spécialité *Droit des assurances*), ils semblent étonnamment limités au regard de l'importance de l'établissement : une quarantaine d'étudiants en master *Droit privé* ; autour d'une douzaine d'étudiants en M2 *Droit public approfondi* ; un nombre excessivement faible d'étudiants dans le parcours *International* du M2 *Droit privé*. On notera cependant les chiffres satisfaisants obtenus par le master *Droit de l'entreprise* : 70 étudiants en moyenne pour le M1 *Droit de l'entreprise* et autour de 25 étudiants pour les spécialités.

Pour les premières années, le recrutement est réalisé de manière classique (sans sélection). La sélection s'opère effectivement dans deux types de formations : d'abord, les licences professionnelles dont le recrutement est réalisé après la présentation d'un dossier et un entretien ; ensuite les masters 2, selon des modalités diverses (dossier assorti, pour certaines formations, d'un entretien).

L'insertion professionnelle présente nécessairement des résultats différents selon le type de formations. Celle « généraliste » (licence *Droit*) est orientée vers une poursuite d'études vers le master ; assez logiquement, la professionnalisation (et donc l'insertion) demeure assez faible (même si l'on peut regretter que certains dispositifs n'aient pas été mis en place, par exemple rédaction de CV, préparation à l'entretien professionnel…). Du côté des formations présentant une forte ambition professionnelle (licences professionnelles ou masters professionnels), plusieurs moyens sont mis en œuvre (avec une efficacité variable) pour favoriser l'insertion professionnelle : présence importante de professionnels dans la formation, enseignements tournés vers la pratique professionnelle (par exemple l'animation de réunions), possibilité dans certaines formations de conclure des contrats de professionnalisation, mise en place de partenariats avec des entreprises et/ou des institutions, suivi d'un stage… Malgré ces efforts, la professionnalisation est, selon le comité, perfectible : il y a parfois un décalage entre certaines ambitions affichées dans la formation et l'emploi effectivement occupé (notamment la licence professionnelle *Métiers de l'immobilier* et celle *Métiers du notariat*); peu de formations proposent une aide à la préparation du projet professionnel ; les partenariats avec des institutions et/ou entreprises ne se traduisent pas toujours par la proposition de stages et/ou d'emplois.

Il convient de relever la grande qualité de l'équipe enseignante composée d'enseignant-chercheurs de grande réputation mettant utilement leur activité de recherche au service de l'enseignement. Par ailleurs, nombre de professionnels (notaires, avocats, magistrats…) sont associés aux formations (principalement dans les licences professionnelles et masters professionnels).

Globalement, si l'on constate quelques efforts (notamment par la création de conseils de perfectionnement dont la fréquence des rencontres varie selon le diplôme, ou la mise en place au niveau de l'établissement d'un portefeuille d'expériences et de compétences [PEC]), le pilotage des formations est, selon le comité, largement perfectible : le suivi de l'acquisition des compétences se réalise seulement à l'occasion des examens ; le suivi des étudiants manque trop souvent de précisions. Également, le comité considère que les rencontres de l'équipe pédagogique (en présence de représentants d'étudiants), nécessaires au suivi et à la qualité des enseignements dispensés, ne sont pas suffisantes dans l'ensemble ; pour certains diplômes, elles s'organisent à l'occasion des examens ou des délibérations, ce qui apparaît largement insuffisant.

Points forts :

- Un panel de formations menant à l'essentiel des métiers du droit : juristes dans des entreprises ou dans des institutions publiques, notaires, avocats, magistrats…
- La cohérence de l'architecture des formations : une part équilibrée des enseignements en droit privé et en droit public ; une recherche d'équilibre entre les formations à dominante généraliste et celle ayant des ambitions plus pratiques (à côté des masters professionnels, on notera la volonté de développer des licences professionnelles).

- Des formations, pour l'essentiel, assurées par une équipe pédagogique dont les travaux de recherche et les compétences professionnelles sont incontestables.

Points faibles :

- La dimension internationale apparaît insuffisante (spécialement au niveau master) au regard de l'importance de l'établissement et des exigences de certaines formations.
- S'agissant des modalités d'enseignement, la formation continue insuffisamment développée.
- La faible cohérence du master *Droit et transversalité des pratiques juridiques* qui, si l'on ne peut douter de l'intérêt de chacune des spécialités, constitue surtout une addition de spécialités.
- La place insuffisante des enseignants-chercheurs dans les licences professionnelles.
- L'insuffisance du suivi des compétences et des connaissances, et de celui des étudiants à la sortie de leurs études.

Recommandations :

En dépit des grandes qualités de l'offre présentée par l'Université de Rouen, plusieurs pistes d'amélioration sont envisageables.

L'établissement devrait renforcer la dimension internationale, notamment par un développement de l'apprentissage des langues ou un renforcement de la place des matières de droit international et de droit comparé au sein de certaines spécialités de master 2.

Si l'équipe pédagogique présente d'authentiques qualités, le comité recommande également un rééquilibrage de la répartition universitaires/professionnels, afin d'accentuer la place des enseignants-chercheurs dans les licences professionnelles.

Le comité encourage l'établissement à « repenser » le master *Droit et transversalité des pratiques juridiques* en lui assurant une véritable cohérence structurelle.

En dépit des efforts développés par l'établissement en faveur du numérique, le champ *Droit* devrait employer plus efficacement l'ensemble des opportunités offertes.

Enfin, le comité se demande si, en raison de la qualité et de la nature de certaines formations proposées, il ne serait pas opportun de développer la formation continue de manière plus effective (surtout au niveau des masters), laquelle constitue une pierre essentielle de la formation tout au long de la vie.

De manière générale, et pour mener à bien les réflexions sur l'avenir de ses formations, il apparaît que l'établissement devrait s'assurer davantage du caractère opérationnel des conseils de perfectionnement.

Avis global du comité d'experts

Le champ *Droit* de l'Université de Rouen affiche des formations en adéquation avec les exigences territoriales et sociales. Déployant une offre de formations au cœur d'une région dans laquelle figurent des institutions publiques et judiciaires importantes et dans laquelle sont implantées de nombreuses entreprises, le champ *Droit* de l'Université de Rouen répond aux attentes : il est capable d'accueillir un flux important d'étudiants de la région pour les mener efficacement aux métiers du droit.

Le champ *Droit* s'inscrit dans un environnement de formations plus vaste offert par l'Université de Rouen (dans lequel l'on trouve également les sciences économiques et l'AES, les lettres, langues et sciences humaines, la santé, les sciences et le sport). Constituant le « pôle » juridique, sa place, sa force et sa légitimité au sein de l'université rouennaise sont naturellement incontestables.

Le panel des formations montre une réelle cohérence interne. Le champ *Droit* conjugue utilement les formations généralistes (droit public et droit privé) et celles spécialisées (droit social, droit du patrimoine et des activités culturelles par exemple). Il faut également constater qu'aux parcours traditionnels (c'est-à-dire menant les étudiants de la première à la cinquième année de droit), le champ *Droit* propose des formations ayant une finalité professionnelle à plus court terme ; à ce titre l'on constatera l'existence de quatre licences professionnelles. Quant aux modalités de suivi, si la formation initiale répond aux exigences essentielles, il est permis d'espérer que, en raison de l'étendue du territoire, de l'environnement socio-économique et de la qualité des parcours proposés, le champ *Droit* accentue la place de la formation continue. Dans le prolongement, l'on pourrait souhaiter que le champ use davantage des moyens numériques offerts par l'établissement, notamment afin d'assurer l'unité des trois sites dans lesquels sont suivies les formations juridiques (Rouen, Elbeuf et Evreux). L'on peut aussi se demander si de tels moyens ne pourraient pas être de nature à favoriser les échanges (notamment en matière de recherche) avec les universités voisines (Caen et Le Havre). Enfin, le champ *Droit* pourrait accentuer la dimension internationale des formations proposées (notamment par un recours plus appuyé à la mobilité internationale, d'ailleurs inscrite dans la politique générale de l'Université).

Observations de l’établissement

UNIVERSITÉ DE ROUEN

PRESIDENCE

Affaire suivie par :
Sabine Ménager

☎ 02.35.14.68.20
✉ sabine.menager@univ-rouen.fr

Mont Saint Aignan, le 20 mars 2016.

Le Président

à

Monsieur le Président du HCERES

Objet : observations relatives aux rapports d'expertise des dossiers champs et formations de l'Université de Rouen

Monsieur,

Les équipes pédagogiques de l'Université de Rouen et moi-même remercions les experts de l'HCERES pour leur évaluation de notre offre de formation qui permettra sans nul doute d'améliorer la lisibilité et le suivi de celle-ci. D'ores et déjà, les équipes pédagogiques tiennent compte des recommandations formulées dans la construction de l'offre de formation 2017-2021.

Je souhaite toutefois attirer votre attention sur certains retours des experts qui font état de « résultats d'enquête d'insertion lacunaires » ou « d'absence d'enquêtes qualitatives (employabilité) » dans les dossiers d'auto-évaluation.

L'Université tient à moduler ce propos. En effet, au-delà des enquêtes ministérielles réalisées à 30 mois, l'Observatoire de la Vie Etudiante, des Formations et de l'Insertion Professionnelle (OVEFIP) mène chaque année des enquêtes d'insertions auprès des diplômés de licences professionnelle et de masters 18 mois après l'obtention de leur diplôme.

Ces enquêtes ont pour objectif de suivre l'insertion de l'ensemble des diplômés aussi bien quantitativement (taux d'emploi, taux de poursuite d'étude, …) que qualitativement (emploi occupé, adéquation emploi / formation, salaire, taux de cadre, …). L'ensemble des résultats étant publié pour chaque mention chaque année sur le site de l'université : http://formation-ve.univ-rouen.fr/les-enquetes-d-insertion-et-de-devenir-278372.kjsp

Les taux de réponses moyens de 75% pour les Licences professionnelles et de 73% pour les Master rendent ces enquêtes significatives et exploitables par les équipes pédagogiques. C'est certainement à ce niveau que se situent les principaux axes d'amélioration. En effet, certains conseils de perfectionnement mis en place trop récemment ne se sont pas encore totalement appropriés la richesse de ces enquêtes. Cette appropriation devra être renforcée.

Un autre écueil concerne les enquêtes licence. Jusqu'à présent, l'OVEFIP enquête les diplômés et les non diplômés de licence 30 mois après leur sortie de l'établissement, ces enquêtes ne sont réalisées que tous les deux ans et les étudiants à distance ne sont pas concernés. Au cours de l'autoévaluation, nous avons pris conscience que le rythme et le périmètre de ces enquêtes ne sont plus adaptés. Par conséquent, il a été décidé de conduire chaque année une enquête de devenir auprès des diplômés 18 mois après l'obtention

de la licence en appliquant la même méthodologie que celle utilisée dans les enquêtes de suivi des diplômés de licence professionnelle et de master.

Enfin je souhaite attirer votre attention sur le fait que les établissements cohabilités n'ont pas été renseignés dans les rubriques prévues à cet effet des rapports HCERES.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

Le Président,

Cafer ÖZKUL